

**Nomination et rémunération du Président du Conseil d'administration – Décisions du Conseil d'administration
du 1er décembre 2014**

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 1er décembre 2014, après avoir coopté M. Jean Lemierre aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Baudouin Prot qui a démissionné de son mandat le même jour a nommé à l'unanimité M. Jean Lemierre Président du Conseil d'administration.

En accord avec le Conseil d'administration et conformément aux directives du code AFEP-MEDEF, M. Jean Lemierre a accepté de mettre fin à son contrat de travail à compter du 1er décembre 2014. M. Jean Lemierre perdra le bénéfice des dispositions de la convention collective et des accords d'entreprise attaché à son statut de salarié depuis le 1er septembre 2008, à l'exception des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité et de couverture de frais de santé.

M. Jean Lemierre ne bénéficiera d'aucun régime de retraite supplémentaire, à l'exception du régime établi pour tous les collaborateurs de BNP Paribas au titre de l'article 83 du Code Général des Impôts.

Le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, a arrêté la rémunération annuelle fixe de M. Jean Lemierre à 950 000 euros.

Aucune rémunération autre que celle mentionnée ci-avant n'est accordée.